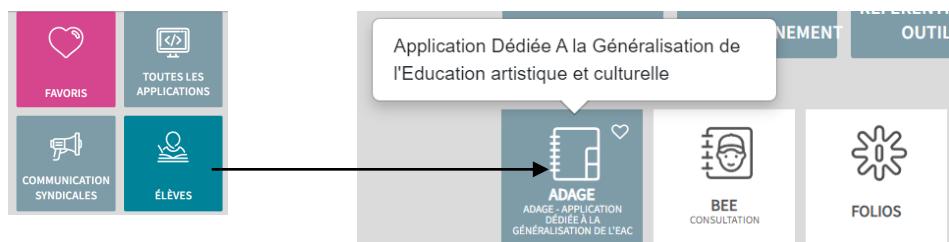


Recenser un projet dans ADAGE, a plusieurs finalités :

- Donner de la visibilité à son projet puisque un grand nombre d'acteurs académiques y a accès
- Mettre en adéquation les projets menés avec les axes du volet culturel de son établissement
- Permettre aux autres de trouver des idées de projet tout comme nous ([tuto ici](#))
- Monter des projets avec des partenaires et donc en trouver ([tuto ici](#))
- Construire un suivi de parcours EAC des élèves tout au long de leur scolarité ([voir le suivi ici](#))

Comment faire ?

- Il faut accéder à la plateforme ADAGE par son compte Esterel



- Le chef d'établissement ou le directeur d'école doit remplir la première partie concernant les axes du volet culturel de l'établissement et nommer le référent culture (2nd degré). ([tuto ici](#)) et ([listes d'axe ici](#))
- Ce n'est pas au chef d'établissement, directeur d'école, ou au référent culture de recenser tous les projets de l'établissement. Le porteur de projet doit recenser le projet et peut se faire aider par le référent culture. Il faut demander le statut de rédacteur de projet ([tuto ici](#))
- Un travail de préparation avant d'aller sur la plateforme ADAGE peut faire gagner du temps quand on travaille en équipe. Un document modifiable est à disposition ([document ici](#)). ([Un second document ici](#)) permet aussi de comprendre dans quelle partie son projet sera recensé (vert, bleu, violet).
- Il faut maintenant remplir les différentes rubriques du recensement du projet ADAGE ([tuto complet ici](#))
- Pour ceux qui veulent un accès direct à comment créer un groupe classe ([tuto ici](#))



- Pour les projets voulant utiliser la part collective du pass Culture (pour le moment de la 4e à la terminale) il faut pré-réserver une offre d'un partenaire ([tuto ici](#)) puis l'intégrer dans le recensement de son projet ([tuto ici](#)). Le chef d'établissement devra ensuite réserver l'offre ([tuto ici](#)). ([Ici le tuto complet monter un projet pass Culture](#))